



## **Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM - 15 NOVEMBRE 2022 -**

M. le Directeur général adjoint,  
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

En mars 2022, au regard du contexte économique qui se tendait et de l'inflation galopante, le Snec-CFTC demandaient à la DGER d'agir en faveur de l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail.

L'augmentation du point de la fonction publique en juillet a été un premier geste du gouvernement mais il ne doit pas s'arrêter là. Du fait d'une rémunération qui a longtemps stagné et qui reste trop basse, beaucoup de professeurs expriment leur découragement de ne pas être reconnus dans leur métier pour lequel ils s'investissent avec persévérance auprès des apprenants.

Après la revalorisation de la catégorie 3, il devient urgent que TOUTES les grilles indiciaires des catégories 2, 4 et des maîtres auxiliaires, soient revues à la hausse, pour tous les enseignants, des débutants aux plus expérimentés, afin de garantir des salaires à la hauteur du travail accompli.

Du fait de la carence de professeurs au MENJ comme au MASA, nous avons demandé que les résiliations de postes cessent. Au regard de la LOLF 2023, nous avons été entendus, les effectifs budgétaires ne seront pas diminués. En revanche, le Snec-CFTC regrette que les administratifs du MASA soient impactés. Le non-renouvellement de certains gestionnaires génère toujours de longs délais de traitement des dossiers, parfois des oublis qui portent préjudices aux contractuels d'Etat. Avec les difficultés de recrutement persistantes dans nos établissements, l'exigence d'un master au MASA pour les postes de maîtres-auxiliaires demeurent toujours incompréhensible. Nous rappelons qu'au MENJ un niveau bac +3 suffit pour assurer les remplacements. Nos élèves ont besoin de professeurs.

Concernant la rupture conventionnelle, la programmation d'un CCM en janvier 2023 montre que vous agissez pour mettre en place un droit important, droit dont nos pairs de l'enseignement agricole public et de l'éducation nationale ont déjà bénéficié. De même, une évolution de nos obligations de services et un bilan du plan de revalorisation des catégories 3 sont indispensables pour poursuivre l'amélioration de nos conditions de travail. L'attente des enseignants est forte sur ces sujets de fond.

En décembre les élections nationales vont se dérouler pour la première fois de façon électronique. Vous avez pris en compte les adresses professionnelles usuelles des agents, nous vous en remercions. Une dernière inquiétude persiste sur le taux de participation des enseignants au scrutin pour des raisons techniques. Nous espérons que le service d'assistance sera efficace toute la période de vote.

Enfin, concernant la réforme de la voie professionnelle, les représentants du Snec-CFTC font le choix responsable de participer aux groupes de travail. Nous restons vigilants et des lignes rouges ne peuvent être franchies : réductions d'emplois, augmentation du nombre de semaines de stages, confusion entre la formation sous statut scolaire et l'apprentissage, détérioration de l'enseignement général.

Le Snec-CFTC restera intransigeant sur le respect de ces attentes et restera mobilisé en cas de tentative de passage en force.

Nous vous remercions de votre attention.

Annie Toudic et Estelle Claverie  
élues Snec-CFTC au CCM